

PROCÈS-VERBAL N. º 48 : Comité Exécutif

26 octobre 2022

Vidéoconférence par Zoom

Introduction. Nature de la réunion

Le Comité Exécutif du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CC RUP) s'est réuni à huis clos, par vidéoconférence, via la plateforme *Zoom*, avec interprétation simultanée en portugais, français et espagnol, à 11 h 30 (heure locale des Açores), le vingt-six octobre deux mille vingt-deux.

1. Mot de bienvenue du président du comité exécutif

M. David Pavón (Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias et président du comité exécutif) a souhaité la bienvenue aux personnes présentes (voir la liste des participants) et a indiqué que la réunion serait enregistrée aux fins de la rédaction de son procèsverbal. Il a indiqué que le procès-verbal de la dernière réunion du comité exécutif, tenue le seize mars deux mille vingt-deux, avait été approuvé par écrit et à la majorité, le seize juin deux mille vingt-deux.

Mme Mercedes Garcia (*Asociación Tinerfeña de Amigos de la Naturaleza*) a déclaré qu'elle n'avait pas pu assister à la dernière réunion du comité exécutif du mois de mars pour des raisons personnelles et qu'elle aimerait donc aborder certaines des questions qui s'y rapportent, ainsi que d'autres sujets, tels que la mise à jour du règlement intérieur, la mise à jour du statut des documents du CC RUP, l'établissement de compétences par poste, etc.

M. David Pavón a répondu qu'ils allaient revenir sur certains points de la dernière réunion, mais qu'ils ne pouvaient pas tous les approfondir, car l'ordre du jour de la réunion est déjà fixé.

M. João Delgado (*Mútua dos Pescadores*), partageant des préoccupations similaires à celles de Mme Mercedes Garcia, a proposé la création d'un groupe de travail qui pourrait adapter le règlement intérieur selon les préoccupations exprimées.



Informations administratives et adoption de l'ordre du jour.

Madame la secrétaire générale a indiqué que les ordres du jour des réunions devront être approuvés par écrit à l'avance ou au début de chaque réunion et a précisé, sur la base de sa connaissance des autres conseils consultatifs, que lorsqu'il y a une révision du règlement intérieur, le secrétariat élabore une proposition, qui est ensuite soumise au comité exécutif pour évaluation, en vue de l'élaboration et de l'approbation du document final et de son approbation ultérieure par l'assemblée générale.

L'ordre du jour de cette réunion a été approuvé par consensus.

2. Nomination du vice-président honoraire du Comité exécutif – Représentant des ONG

M. David Pavón a mentionné la proposition faite par la présidence (président et vice-présidents), le vingt-neuf mars deux mille vingt et un, de nommer un vice-président honoraire des « autres groupes d'intérêt » (OIG) du comité exécutif, le poste étant devenu vacant. Il a également demandé si tout le monde était d'accord avec la proposition et a commenté que l'organisation choisie devrait de préférence avoir une portée internationale.

Mme Mercedes Garcia a exprimé un doute concernant le règlement (UE) 2022/204, qui fixe les règles d'application relatives au fonctionnement des conseils consultatifs. Elle considère que ce règlement n'est pas clair au sujet de l'établissement du nombre de vice-présidents d'un conseil consultatif.

Mme Pascale Colson (Commission européenne et coordinatrice des conseils consultatifs) a répondu que selon le règlement (UE) 2022/204, tous les conseils consultatifs doivent avoir un président et au moins un vice-président provenant des autres groupes d'intérêt.

M. David Pavón a mentionné la possibilité d'avoir un vice-président du comité exécutif des OGI de plein droit au lieu d'une vice-présidence honoraire.

Madame la secrétaire générale a indiqué que, selon la loi portugaise, le nombre de personnes à la présidence doit être impair, raison pour laquelle il a été décidé que la vice-présidence des OIG serait honoraire; si un changement est souhaité, les statuts devront probablement être modifiés.



Mme Mercedes Garcia s'est demandé si le raisonnement ne devrait pas également valoir pour la présidence de l'assemblée générale, c'est-à-dire le devoir d'inclure dans la présidence une organisation des autres groupes d'intérêt.

M. David Pavón a précisé qu'il devra consulter et analyser le règlement pour comprendre si cette règle s'applique uniquement au comité exécutif. Pour une décision effective concernant la nomination du vice-président, M. David Pavón a suggéré d'examiner toutes les possibilités et de parvenir ensuite à un consensus. D'un commun accord entre tous les participants, il a été décidé d'étudier les hypothèses et de n'élire un vice-président qu'à la suite de cette analyse.

M. Charif Abdallah (Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte et vice-président du comité exécutif) a déclaré qu'il avait suivi attentivement tous les débats et a convenu qu'il serait bénéfique d'opérer comme le propose M. David Pavón.

M. Nicolas Blanc (Sciaena) a approuvé les propos de M. David Pavón.

3. Détermination de la date et du lieu des prochaines réunions de l'assemblée générale, du comité exécutif et des groupes de travail

M. David Pavón a indiqué que les prochaines réunions présentielles seraient celles du comité exécutif et des groupes de travail (Lisbonne) et de l'assemblée générale et des groupes de travail (la Réunion), et que le secrétariat était en train d'évaluer les meilleures dates, en tenant compte de certains aspects, notamment la compatibilité avec la présence de la Commission européenne (CE) et du Parlement européen.

Madame la secrétaire générale a indiqué qu'il serait difficile pour la CE d'assister en personne aux réunions en raison de l'Accord vert européen et a précisé qu'elle avait choisi les possibles dates des réunions de manière à ce qu'elles ne coïncident pas avec les dates des réunions du Parlement européen et des autres conseils consultatifs. Les réunions à Lisbonne sont prévues du 21 au 23 mars et celles de la Réunion ont été proposées du 5 au 7 septembre.

Mme Anaïs Mourtada (Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins) a demandé si la réunion de mars ne coïncidera pas avec les réunions des autres conseils consultatifs, ce à quoi Madame la secrétaire générale a répondu par la négative.

M. Nicolas Blanc a interrogé Madame la secrétaire générale sur le format des réunions de Lisbonne, car celle-ci a mentionné que celles-ci seraient présentielles ; toutefois, dans le



document que les membres ont reçu concernant les réunions, celles-ci sont mentionnées comme étant à la fois présentielles et hybrides.

M. David Pavón a indiqué qu'il s'agissait d'une question à trancher lors de la présente réunion et que, selon lui, il serait plus avantageux d'avoir des réunions présentielles.

Mme Mercedes Garcia a estimé qu'une réunion hybride était le format le plus approprié pour que tous les membres puissent y assister.

M. João Delgado a souligné que, selon lui, rien ne peut remplacer les réunions présentielles, mais que le format hybride permettait de surmonter certaines des difficultés de participation rencontrées par ceux qui ne peuvent pas se déplacer. Il a ajouté qu'il existe une composante essentielle, qui est la connaissance des territoires, et que sans une présence physique aux réunions, il est impossible de connaître la réalité de chaque région de manière concrète.

Mme Pascale Colson a déclaré que les réunions hybrides facilitaient la participation de la CE, car elles avaient certaines contraintes, notamment en raison de l'Accord vert et de la réduction des frais de déplacement.

M. Charif Abdallah a convenu qu'une réunion présentielle serait plus fructueuse et que, par conséquent, les réunions du comité exécutif et des groupes de travail ne devraient pas être tenues sous un format hybride.

M. David Pavón a déclaré que, pour des questions logistiques, la réunion de l'assemblée devrait être exclusivement présentielle.

Mme Mercedes Garcia a demandé pourquoi la réunion ne pouvait pas se tenir en format hybride, ce à quoi M. David Pavón a répondu qu'il ne savait pas s'ils auraient les conditions nécessaires pour tenir la réunion en format hybride ; il est donc préférable de jouer la sécurité et de définir la réunion comme étant présentielle, pour une raison essentiellement technique.

Madame la secrétaire générale a déclaré qu'à Mayotte, en Guyane française et en Guadeloupe, elle ne voulait pas prendre le risque d'une réunion hybride, car lorsque des réunions sont organisées via *Zoom* avec ces régions, des problèmes d'Internet se posent fréquemment.

Mme Anaïs Mourtada, qui travaille directement avec la Réunion, a déclaré qu'elle pensait qu'il fallait risquer un format hybride.



Résumé:

Les dates des réunions à Lisbonne ont été approuvées par consensus : elles auront lieu du vingt et un au vingt-trois mars. Et le format des réunions en mode hybride a été approuvé à la majorité.

À la Réunion, les dates des réunions de l'assemblée générale et des groupes de travail ont été approuvées par consensus : elles se tiendront du 5 au 7 septembre. Quant au format, il a été approuvé à la majorité qu'il sera hybride.

4. Approbation du groupe de discussion sur le renouvellement de la flotte Dates des réunions en ligne

M. David Pavón a rappelé que lors de la dernière réunion du groupe de travail relatif aux espèces benthiques et démersales, la création d'un groupe de discussion a été proposée pour travailler concrètement sur le renouvellement des flottes dans les régions ultrapériphériques (RUP).

Madame la secrétaire générale a mentionné que le plan de travail pour la 4^e année du CC RUP serait adopté lors de la présente réunion, ainsi que l'approbation formelle de la création du groupe de discussion. Elle a également mentionné que, si possible, il serait approprié de nommer les éléments qui feront partie du groupe de discussion, rappelant que, dans ces groupes, il a été suggéré qu'il n'y ait pas plus de dix membres.

Madame la secrétaire générale, compte tenu d'une réunion précédente avec le président du comité exécutif, a proposé deux dates pour les réunions en ligne du groupe de discussion : le sept février, afin de s'assurer que la recommandation du groupe soit adoptée et prise en compte par l'État membre d'ici mai ; et le 23 août, cette deuxième réunion ayant pour but de faire le point sur la situation, afin de comprendre si l'État membre a pris en compte la recommandation adoptée. Madame la secrétaire générale a également demandé si Mme Colson souhaitait assister aux réunions du groupe de discussion, ce à quoi elle a répondu que le sujet traité par le groupe ne relève pas de sa compétence ; elle a suggéré qu'une invitation officielle soit envoyée à la CE quand se tiendraient les réunions.

M. David Pavón a souligné l'importance de la présence de la CE à ce type de réunion, car l'un des problèmes actuels au sujet de la possibilité de renouveler les flottes dans les RUP concerne l'accès aux fonds européens. Ceux-ci ne peuvent être utilisés que s'il existe un rapport



préalable reconnaissant la nécessité de renouveler la flotte. Et bien que l'Europe soit réceptive à ce renouvellement, les flottes soutenues par les fonds européens doivent être à l'équilibre ; dans le cas contraire, elles ne peuvent pas demander d'aide. Il a également souligné la nécessité de savoir si les flottes artisanales sont à l'équilibre, ce qui permettrait de faire une recommandation aux États membres pour que les aides soient adaptées à la réalité. Il a considéré qu'il serait très important que la CE soit présente aux réunions afin que, lors de l'évaluation des rapports, ils puissent tenir compte de la réalité des besoins des RUP. Il a également estimé qu'il était important que des membres d'autres groupes de travail, n'appartenant pas au comité exécutif, soient présents à ces réunions.

M. João Delgado a félicité la création du groupe de discussion, affirmant qu'il est essentiel pour produire des recommandations sur la réalité des flottes dans les RUP. Il a mentionné que ceux qui sont « sur le terrain » au quotidien sont confrontés au besoin notoire d'un soutien pour un renouvellement efficace de la flotte, en utilisant le cas de Mayotte comme exemple. En effet, lors de leur visite dans cette île pour les réunions du CC RUP, les membres de ce Conseil consultatif ont pu constater la réalité des professionnels de la pêche, en particulier la manière dont ils exercent leur activité sur de petits bateaux qui ne sont pas adaptés à ce qui est actuellement requis, y compris par la Politique commune de la pêche (PCP). Il a déclaré que le renouvellement de la flotte est généralement associé à une augmentation des captures, mais a toutefois expliqué que les questions les plus importantes sont celles relatives à la sécurité et la préservation de la qualité du poisson.

Mme Pascale Colson a de nouveau indiqué qu'il serait compliqué pour la CE d'être présente aux réunions, déclarant que le moyen le plus efficace serait d'envoyer une recommandation et d'attendre une réponse.

- M. Gualberto Rita (*Federação das Pescas dos Açores* et vice-président du comité exécutif) a demandé si le nombre de membres par région était limité pour faire partie du groupe de discussion.
- M. David Pavón a répondu par la négative. Il faut seulement prendre en compte le fait que les membres participants ne sont pas nombreux.
- M. Charif Abdallah a souligné l'importance de la création de ce groupe pour la région de Mayotte, car celle-ci a malheureusement un besoin urgent d'évolution.



M. David Pavón a fait allusion au fait que les membres des deux groupes de travail, précédemment mentionnés comme étant invités à ce groupe de discussion, seraient ceux du groupe de travail sur la pêche des espèces benthiques et démersales et le groupe de travail sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

Mme Mercedes Garcia a posé une question concernant le plan de travail proposé, indiquant qu'elle ne comprend pas le lien entre le groupe de discussion sur le renouvellement de la flotte et l'état des stocks dans les RUP.

Mme Mourtada a expliqué que dans le cadre de la PCP et du Fonds européen des affaires maritime, de la pêche et de l'aquaculture (FEAMPA), il était possible de disposer d'aides pour le renouvellement des flottes dans les RUP. Toutefois, ce renouvellement est conditionné par la preuve de l'équilibre concernant l'état des stocks. Elle a également déclaré que, étant donné que dans certaines RUP, il n'y a pas assez de données pour prouver que cet équilibre existe, il est essentiel d'inclure dans le plan de travail la nécessité d'améliorer la connaissance de l'état des stocks.

Mme Colson a indiqué ne pas connaître les détails relatifs au renouvellement de la flotte dans les RUP, mais a précisé qu'il appartient aux États membres de collecter des données à présenter à la CE, de sorte qu'elle puisse avoir une idée plus précise de la situation dans les RUP.

Concernant les thèmes énumérés dans le plan de travail, notamment la question posée par Mme Mercedes Garcia, M. João Delgado a souligné qu'il est nécessaire d'évaluer l'état réel des stocks de poissons afin de comprendre dans quelles conditions il sera possible d'obtenir des aides pour le renouvellement des flottes. Il a également souligné le fait que la question de l'état des stocks est toujours pointée, sans vérifier les conditions humaines de travail à bord. Il a expliqué qu'il était de la responsabilité du CC RUP d'être attentifs à ces questions et de comprendre les besoins urgents, afin de donner la priorité à certaines questions et régions qui ont le plus rapidement besoin d'aide, et a déclaré que Mayotte était l'une de ces régions. Il a souligné que placer ces questions sous la seule responsabilité des États est complexe et qu'il leur incombe de collecter des données relatives à l'état des stocks. Cependant, il existe des questions latérales, comme la manière d'atteindre les objectifs de déficit budgétaire de chaque pays, ce qui permettra, ou non, de réorienter les fonds pour investir dans la recherche scientifique, de sorte à fournir les données nécessaires. Dans le cas du Portugal, selon M. João Delgado, il n'est pas possible de créer des lignes de financement destinées à la recherche scientifique en soutien au secteur, car le



déficit budgétaire doit être respecté ; il n'y a donc pas d'éléments à envoyer à la CE pour analyse pour permettre le soutien au renouvellement de la flotte. M. João Delgado a également déclaré que tout le monde semblait globalement d'accord avec le plan de travail, qui pourrait ensuite être précisé. Il a suggéré qu'il soit approuvé et que, lors des réunions du groupe de discussion, les thèmes du plan de travail soient approfondis.

Résumé:

La création du groupe de discussion sur le renouvellement de la flotte et son plan de travail (précédemment envoyé avec le plan de travail annuel et joint en annexe) ont été approuvés par consensus. Les organisations suivantes sont membres de ce groupe :

- Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores
- Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores
- Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte
- Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
- Coopescamadeira Cooperativa de Pesca do Arquipélago da Madeira
- Federação das Pescas dos Açores
- Federación Regional de Cofradía de Pescadores de Canarias
- Islatuna OP Tunideos y Pesca Fresca de la Isla de Tenerife
- Mútua dos Pescadores
- *Organización de Productores de Túnidos y Pesca Fresca (Optuna 42)*

5. Approbation du plan et du budget 2022/23.

M. David Pavón a indiqué que des documents ont été envoyés à tous les participants à ce sujet, notamment la proposition de plan et le budget pour la 4^e année.

Madame la secrétaire générale a expliqué que selon les recherches, le vol vers Mayotte est environ deux cents euros plus chers que les vols vers l'île de la Réunion. Cependant, dans le budget pour la 4^e année, il a été choisi de maintenir les remboursements établis pour Mayotte. Le secrétariat a partagé un document avec les remboursements de frais de voyage proposés pour 2022/23, qui a été approuvé par consensus.



Concernant l'embauche d'une stagiaire pour renforcer l'équipe du secrétariat, étant donné que la charge de travail est actuellement élevée et qu'il y a un déficit en termes de capital humain, Madame la secrétaire générale a indiqué que le stage proposé aura lieu dans le cadre d'un programme de stage promu par le gouvernement régional des Açores (GRA), et que les charges du CC RUP seront réduites (uniquement les taxes et les impôts associés), puisque le GRA se charge de la rémunération mensuelle du stagiaire. Madame la secrétaire générale a expliqué dans le détail la procédure de recrutement de la stagiaire par le biais du programme « Estagiar L ». Elle a également indiqué qu'ils avaient reçu une proposition d'une stagiaire (la même stagiaire qui a effectué un stage en 2021 et a rédigé l'« Analyse SWOT de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques »). Elle a rappelé que ce travail avait été reconnu par la Commission européenne comme apportant une valeur ajoutée en matière d'informations relatives à l'aquaculture. Elle a déclaré que le stage servirait également à savoir si la personne en question était capable de réaliser le travail proposé, ce qui pourrait constituer un éventuel recrutement à l'avenir. L'idée est que la stagiaire fasse essentiellement le travail de la politique de la pêche (recommandations, études, etc.), mais qu'elle soutienne également le secrétariat sur d'autres questions. L'intégration de la stagiaire a ensuite été soumise à un vote et approuvée par consensus.

Madame la secrétaire générale a déclaré qu'elle avait l'intention de formaliser le stage avant le 30 novembre afin de garantir l'accès au programme.

M. David Pavón a indiqué que le prochain point à aborder sera l'augmentation des coûts du secrétariat, afin de rendre sa rémunération plus équitable, par rapport à celle pratiquée dans les autres conseils consultatifs. Il a demandé à Madame la secrétaire générale de partager avec les participants des informations plus détaillées afin de clarifier ce qui sera discuté.

Madame la secrétaire générale a commenté un éventuel ajustement salarial pour le secrétariat, rapprochant les salaires du secrétariat du CC RUP de ceux des autres conseils consultatifs. Elle a indiqué que la proposition est basée sur une étude préalable pour certifier que les budgets des années à venir ne seront pas affectés et qu'ils sont en ligne avec les autres conseils et avec les rémunérations de la Commission européenne. En résumé, elle a déclaré que le CC RUP a commencé pratiquement avec trois organisations, qui à l'époque décidaient des salaires sur la base de leurs expériences locales et sans avoir connaissance des spécificités et des exigences des fonctions de chaque salarié, ainsi que des budgets des autres conseils consultatifs.



Entre-temps, le budget du CC RUP a subi quelques ajustements, notamment en ce qui concerne les remboursements des frais de voyage et d'hôtel. Elle a indiqué que le CC RUP, en deux mille vingt, avait un financement approuvé de la CE de deux cent soixante-dix mille euros, qui, entre-temps, a été augmenté à trois cent vingt mille euros. Lors de conversations avec des collègues d'autres conseils consultatifs, il a été constaté que les salaires du secrétariat du CC RUP étaient inférieurs de plus de 40 % à ceux des autres conseils, pour de mêmes fonctions et responsabilités. Elle a souligné qu'au sein du CC RUP, une situation salariale équitable est recherchée. Ils proposent donc au comité exécutif d'ajuster le seul point qui n'a pas été ajusté jusqu'à présent, au niveau du budget, c'est-à-dire les coûts relatifs au secrétariat.

M. David Pavón a décidé de partager un document avec la proposition d'augmentation des salaires pour une meilleure compréhension du sujet débattu.

Mme Mercedes Garcia a déclaré ne pas comprendre le partage détaillé de la question des salaires et a indiqué qu'elle pense qu'il est légitime de comparer les salaires du secrétariat du CC RUP avec ceux des autres conseils consultatifs.

M. João Delgado a mentionné qu'il a examiné les documents reçus relatifs au budget et a souligné qu'il est en faveur de l'égalité des salaires entre les conseils. Il a mentionné que tous les fonds sont financés par la CE et que l'augmentation de salaire ne nuit donc à aucune organisation membre du CC RUP. Il a tenu à préciser que cette augmentation est juste, car le secrétariat a largement répondu aux défis.

M. Juan Verdú (Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de la Las Palmas) a exprimé son accord avec la proposition faite concernant l'augmentation salariale.

M. Gualberto Rita a déclaré qu'il ne pense pas qu'une comparaison de salaire devrait être faite entre les conseils et que, bien qu'il soit en faveur d'une augmentation de salaire du secrétariat, il ne pense pas qu'elle devrait être si importante.

M. Jorge Gonçalves (APEDA) a demandé si tous les éléments nécessaires au vote du plan et du budget étaient réunis et s'il y avait un nombre minimum d'éléments pour procéder à l'approbation; Madame la secrétaire générale a confirmé que selon le règlement interne, il n'y a pas de nombre minimum de membres devant participer au vote, le vote des membres présents étant pris en compte.

Madame la secrétaire générale a souligné que la question des ajustements salariaux est une situation effective et qu'elle sera reflétée dans les contrats de travail.



Le vote a eu lieu au sujet du plan de travail et du budget de la 4^e année du CC RUP.

Résumé:

Le plan de travail pour 2022/23 a été approuvé par consensus.

Le budget a été approuvé à la majorité.

Autres questions.

Madame la secrétaire générale a indiqué qu'une réunion inter-CC aurait lieu le dix-sept novembre et que dix membres pourraient y participer. Elle a confirmé qu'elle enverra l'information à tous les membres afin que ceux qui sont intéressés puissent s'inscrire. L'idée serait de mettre les places disponibles d'abord à la disposition du comité exécutif, en comptant que le secrétariat doit être présent; s'il reste des places vacantes, celles-ci seraient ensuite soumises à l'examen des autres membres des groupes de travail.

La réunion ayant déjà pris du retard, Mme Mercedes Garcia a proposé une réunion extraordinaire du comité exécutif pour aborder les questions qu'elle considère comme cruciales et qu'elle a mentionnées au début de la réunion. Madame la secrétaire générale a déclaré que, pour des raisons de budget, la meilleure option serait de tenir cette réunion avant le vingt-cinq novembre, afin qu'elle soit incluse dans le budget de cette année. Il a été laissé au secrétariat le soin de proposer une date pour ladite réunion extraordinaire, qui sera postérieurement approuvée par e-mail.

M. David Pavón a remercié tous les participants et, l'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été levée.

Conclusions/Recommandations

Tous les points de l'ordre du jour ont été traités.